



## AVIS PUBLIC

Est donné, par le présent, par la soussignée, directrice générale, de la municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du Conseil Municipal mardi le 13 août 2024 à 19 h 30 heures à la salle du conseil municipal de l'hôtel de ville.

Au cours de cette séance, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :  
**2024-041**

**Nature et effets :** Le demandeur présente une demande pour subdiviser un terrain construit, avec une superficie de 1010,6 mètres carrés.

Le tableau 6.1 B de l'article 6.1 du règlement de lotissement no 547-23, stipule que la superficie minimale pour un terrain partiellement desservi est de 1500 mètres carrés.

**Identification du site concerné : 1134, Montée de l'Église. Lot 6 086 073**

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande.

**Donné à Saint-Blaise-sur-Richelieu ce 23 juillet 2024.**

---

Audrée Pelchat  
Directrice générale

### CERTIFICAT DE PUBLICATION (15 jours avant)

Je, soussignée, Audrey Pelchat, directrice générale de la municipalité de Saint-Blaise-sur-Richelieu, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le Conseil, le 23 juillet entre 9 h 30 et 10 h 30.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 23 juillet 2024.

---

Audrée Pelchat  
Directrice générale